



Augmentation des heures salaires de base

Par **Gomette**, le **12/04/2012** à **12:38**

Bonjour,

Ma collègue de travail viens de me donner ma fiche de salaire (12/04/2012) sans le règlement (chèque); en la consultant je me suis apercue que le nombre d'heures du salaire de base avait été modifié, il passe de 86,67 heures mensuel à 105 heures.

Mon contrat est un CDI à temps patiel de 20 heures hebdomadaire.

Ma question est la suivante est-ce légal de faire ce genre de modification sur les feuilles de paye sans en avertir l'employée et que puis-je faire au cas où ?

Par **P.M.**, le **12/04/2012** à **13:39**

Bonjour,

Il faudrait savoir si pendant cette période vous avez effectué des heures complémentaires conformément au contrat de travail mais à partir de 10 % de l'horaire initial, elles auraient dû être majorées de 25 %...